

ROÉÉ
Regroupement des organismes environnementaux en énergie

Régie de l'énergie

R-4110-2019

Phase 1

**Hydro-Québec — Demande d'approbation du Plan
d'approvisionnement 2020-2029**

Complément au rapport d'analyse

par

Jean-Pierre Finet, Consultant

Bertrand Schepper, Consultant

Bernard Saulnier, Consultant

pour le

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Le 10 mai 2021

ROÉÉ
Regroupement des organismes environnementaux en énergie

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1.0 RÉSULTATS DE LA RÉFLEXION ENTREPRISE PAR HYDRO-QUÉBEC	2
1.1 Hilo.....	2
1.2 Économies d'énergie.....	5
1.3 Prévion de la demande en puissance	6
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	8

INTRODUCTION

Le 16 novembre 2020, Hydro-Québec a déposé une version révisée de l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029¹.

Le 27 novembre 2020, Hydro-Québec informait la Régie qu'elle entreprenait une réflexion quant aux meilleurs moyens afin de répondre à la demande sur la durée du plan d'approvisionnement dont les résultats étaient considérés susceptibles de modifier substantiellement certains aspects de sa stratégie d'approvisionnement².

Le 3 décembre 2020, la Régie demandait aux intervenants de lui transmettre leurs commentaires sur cette lettre d'Hydro-Québec³.

Le 10 décembre 2020, tel que demandé par la Régie, le ROÉÉ transmettait ses commentaires sur la demande de report d'Hydro-Québec⁴.

Dans sa correspondance, le ROÉÉ faisait valoir que cette deuxième demande de report permettrait à Hydro-Québec d'échapper à un pan entier de la régulation publique durant toute une année en invoquant un processus de réflexion interne des plus vagues malgré l'aspect substantiel allégué des modifications à certains aspects de sa stratégie d'approvisionnement.

De plus, le ROÉÉ insistait sur l'importance de statuer sans tarder sur la légalité de l'entente de gré à gré entre Hydro-Québec et sa filiale Hilo. La majorité des intervenants qui ont commenté la demande d'Hydro-Québec ont aussi fait part de leurs préoccupations quant au statut d'Hilo et quant à la nécessité de procéder rapidement à l'étude des enjeux qui y sont liés⁵.

Le 16 décembre 2020, Hydro-Québec répondait aux commentaires des intervenants en précisant que « la contribution de la filiale Hilo au Plan d'approvisionnement constitue un élément important de cette réflexion »⁶.

Le 22 décembre 2020, la Régie rendait sa décision [D-2020-181](#), par laquelle elle prend note que la contribution de la filiale Hilo au Plan constitue un élément de cette réflexion et ordonnait à Hydro-Québec de déposer les résultats de sa réflexion quant aux meilleurs

¹ [B-0106](#), HQD-4, doc. 6.

² [B-0107](#), HQD-2, doc. 2.

³ [A-0037](#).

⁴ [C-ROÉÉ-0029](#).

⁵ [C-AHQ-ARQ-0038](#), [C-AOCIE-CIFQ-0016](#), [C-RTIEÉ-0034](#) et [C-UC-0017](#).

⁶ [B-0108](#).

moyens de répondre à la demande de sa clientèle sous forme de complément de preuve au plus tard le 25 février 2021.

Le 25 février 2021, Hydro-Québec déposait son complément de preuve au dossier⁷.

Le présent document constitue le complément de preuve du ROEÉ relativement aux ajouts à la preuve présentés par Hydro-Québec le 25 février 2021. Le ROEÉ s'attarde sur : la nécessité de statuer sur la légalité d'Hilo, les cibles en efficacité énergétique du plan d'approvisionnement, ainsi que les renseignements supplémentaires au sujet de la prévision de la demande en puissance.

1.0 RÉSULTATS DE LA RÉFLEXION ENTREPRISE PAR HYDRO-QUÉBEC

Au terme d'une réflexion qui aura duré tout près de trois mois, Hydro-Québec a déposé un complément de preuve dans lequel elle conclut qu'elle n'entrevoit pas de changements significatifs à la stratégie présentée dans le Plan d'approvisionnement 2020-2029. Les résultats qui étaient considérés susceptibles de modifier substantiellement certains aspects de sa stratégie d'approvisionnement ne se sont pas réalisés.

Cependant, Hydro-Québec révisé la contribution en puissance d'Hilo et du tarif GDP Affaires comparativement à l'État d'avancement 2020. Dans les prochaines sections, nous nous prononçons sur les enjeux liés à Hilo, aux économies d'énergie et à la prévision de la demande en puissance.

1.1 Hilo

En ce qui a trait à Hilo, malgré les enjeux légaux soulevés par plusieurs intervenants, dont le ROEÉ⁸, Hydro-Québec se satisfait de présenter les impacts de la pandémie sur sa contribution en puissance.

Or, le ROEÉ soutient que la contribution d'une entité dont le contrat avec Hydro-Québec serait contraire à la loi devrait être considérée nulle par la Régie de l'énergie. Le ROEÉ demande à la Régie de retenir que le complément de preuve d'Hydro-Québec aurait dû traiter de ces enjeux.

⁷ [B-0114](#), HQD-4, doc. 7.

⁸ [C-ROEÉ-0029](#).

Pourtant, quelques jours avant le dépôt du complément de preuve, la présidente d'Hydro-Québec faisait allusion à Hilo et à ses relations avec les entreprises privées lors d'une entrevue accordée à La Presse :

« Avec Hilo, Hydro fait plus que de la domotique, plaide Sophie Brochu. « Ça nous aide à faire de l'efficacité énergétique et à gérer la pointe. Il y a une valeur pour nous là-dedans. »

La société d'État ne prendra pas la place des entreprises privées qui veulent une part de ces nouveaux marchés énergétiques. Elle peut se contenter de mettre de l'eau dans la pompe, dit Sophie Brochu.

“On n’a pas l’intention de respirer tout l’air. On ne veut pas être un leader, on veut être un catalyseur.”⁹ (Nos soulignés)

Cette déclaration de la présidente faisait vraisemblablement écho à un article paru dans *The Logic*, qui exposait la possibilité de concurrence déloyale monopolistique que ferait Hilo avec son contrat de gré à gré conclu avec Hydro-Québec au détriment des entreprises privées¹⁰ :

“This made-in-Quebec win-win-win proposal is also marketable. In 2015, CaSA became a corporate research partner with CanmetEnergy, the federal government’s clean-energy R&D organization. Two years later, BC Hydro used CaSA’s thermostats and technology in its peak-time conservation trial. Last year, CaSA partnered with Yukon’s electricity utility, and is set to announce a partnership with an American utility on the West Coast.

Hydro-Québec was decidedly more frosty to CaSA. In fact, Fassier says the public utility was downright cutthroat. The reason, he told me when I reached him last week, was simple: Hydro-Québec, whose sole shareholder is the Quebec government, was developing a competing product, and didn’t appreciate the competition.

“Hydro-Québec went to one of our shareholders, a critical partner, and essentially told them, ‘We know what CaSA is doing, we will do ours, it will be better, and if you want to be a part of it, you need to either drop your ownership or kill the company,’” Fassier told me. “This is not interpretation. This is not being subjective. This is literally word-for-word stuff that has been shared with me.”

⁹ Barril, Hélène, , [Les grands chantiers d'Hydro-Québec](#), La Presse, 20 février 2021, en ligne, page consultée le 4 mai 2021.

¹⁰ Patriquin, Martin, [Quebec Ink: As Hydro-Québec expands into cleantech, entrepreneurs cry foul](#), The Logic, 30 novembre 2020, en ligne, page consultée le 4 mai 2021.

Hydro-Québec's competing product came in the fall of 2019. Hilo, according to the company spiel, is a "brand of personalized products and services that will make it easy for customers to manage their energy use more efficiently and more intelligently." This includes a familiar-sounding app-controlled, Wi-Fi-enabled thermostat designed for baseboard and convection heaters.

What's more, Hilo availed itself of the services of Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), the utility's research arm, during its development. IREQ has an annual budget of \$130 million. To date, Casa Energy has raised roughly \$3 million from CaSA's associates and angel investors.

[...]

In bringing Hilo to market, Hydro-Québec didn't only bigfoot CaSA Energy. Sinopé Technologies has manufactured smart thermostats since 2011. Apparently, the company knew what it was doing, as Hydro-Québec tried to purchase it in November 2018. "We were at the due-diligence stage, but we ultimately declined to sell," Sinopé founder François Houde told me. "The moment we said no, we were on a blacklist."

[...]Hydro-Québec doesn't only have a monopoly of virtue. I spoke to another executive at a Quebec-based cleantech company, who didn't want to be identified because he doesn't like being on blacklists. He likened the province's cleantech space to a "green mafia" dominated by dozens of government institutions (like the province's green fund) and government-funded investment entities like Investissement Québec. The capo of this green mafia is Hydro-Québec, on which the entire sector relies for power and legitimacy.

Once launched, Hilo became part of Hydro-Québec's green mantra. Hilo customers could reduce their energy consumption, thereby letting the utility sell more of its bounty to neighbours to the west and south and replacing the carbon-spewing stuff in, say, New York with Quebec's "blue energy surplus." Hilo has since branched out into smart-home services, along with a power-assisted version of Montreal's ubiquitous Bixi bicycles.

CaSA's lot hasn't been nearly as sunny. The company restructured at the beginning of the year and has since laid off 25 people. The company that helped birth the smart-thermostat segment in Quebec isn't sure it will be able to survive here.

“The shareholders have it in their head that Hydro-Québec wants to kill the company,” Fassier said.”¹¹

Compte tenu de ce qui précède, le ROÉÉ réitère l’urgence de statuer sur la légalité des arrangements entre Hilo et Hydro-Québec qui, en plus de fragiliser le bilan en puissance, crée des inégalités dans le marché. Selon le ROÉÉ, le présent plan d’approvisionnement ne saurait être accepté sans que la Régie ait statué sur la légalité d’Hilo. Dans l’éventualité où les pratiques d’Hilo ne seraient pas considérées conformes aux exigences légales et réglementaires applicables, l’ensemble de l’approvisionnement prévu par Hilo devrait être reconsidéré et Hydro-Québec devrait présenter un nouveau plan d’approvisionnement. Dans une optique d’allègement réglementaire et pour éviter de faire perdre du temps et de l’énergie à la Régie, aux distributeurs, aux intervenants et à l’ensemble de la population concernée, le ROÉÉ recommande d’agir promptement.

C’est pourquoi nous recommandons à la Régie de **prioriser l’étude des enjeux légaux liés à Hilo dans l’analyse du plan d’approvisionnement d’Hydro-Québec dans la présente phase du dossier. (Recommandation 6-1)**

1.2 Économies d’énergie

La question 2.1 de la demande de renseignements (DDR) n°2 du ROÉÉ¹² portait sur l’absence de changement à la prévision des besoins en énergie et en puissance suite à la réflexion entreprise par Hydro-Québec, et ce, malgré la déclaration de la présidente de la société d’État indiquant que les cibles d’efficacité énergétique seront doublées pour libérer de l’électricité pour les nouveaux usages et les exportations. Hydro-Québec répondait ceci :

« Le Distributeur confirme que les cibles dont la présidente-directrice générale d’Hydro-Québec fait mention dans l’article à la référence (ii) sont prises en compte dans la prévision des besoins en énergie et en puissance de l’État d’avancement 2020.

Voir également les réponses aux questions 1.1 et 1.14 de la demande de renseignements n°2 de la FCEI à la pièce HQD-5, document 6.2 pour les contributions annuelles en énergie et en puissance des interventions en efficacité

¹¹ *Ibid.*

¹² [C-ROÉÉ-0031](#), p. 11.

énergétique inscrites à l'État d'avancement 2020 et la comparaison avec le Plan. »¹³

Or, en réponse à la question 1.15 de la FCEI, Hydro-Québec indique que la cible serait désormais de 8,2 TWh¹⁴. Le ROEÉ constate que ces nouvelles cibles ne représentent pas le double des cibles initiales, mais bien un accroissement d'un peu plus 50 %.

Ces nouvelles cibles équivalent à une diminution d'à peine 0,4 % des ventes annuelles de l'entreprise. Le ROEÉ rappelle que ces maigres cibles incluent les économies escomptées des réductions de consommation qui résulteraient des efforts d'autres acteurs tels que les gouvernements provincial et fédéral et qu'elles ne résultent donc pas exclusivement des effets d'Hydro-Québec.

Selon le ROEÉ, ces nouvelles cibles demeurent largement insuffisantes au regard des meilleurs pratiques en Amérique du Nord¹⁵ et ne considèrent pas suffisamment les impératifs de l'électrification et la réduction des GES. Ces cibles devraient être rehaussées de façon substantielle. Le ROEÉ réitère que la préoccupation première de la Régie devrait être d'assurer un plan d'approvisionnement qui procure aux consommateurs des approvisionnements suffisants selon un juste tarif et suivant les principes du développement durable, et non la maximisation des revenus d'Hydro-Québec.

C'est pourquoi le ROEÉ réitère sa recommandation auprès de la Régie à l'effet **qu'elle demande à Hydro-Québec de réviser ses approvisionnements de sorte à prioriser l'exploitation du plein potentiel d'économie d'énergie. (Recommandation 6-2)**

1.3 Prévision de la demande en puissance

Dans l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029, Hydro-Québec a ajouté le démarrage de la centrale des IDLM en pointe parmi les approvisionnements figurant au bilan en puissance¹⁶. Ce moyen apparaît aussi dans le complément de preuve déposé le 25 février dernier¹⁷, mais n'apparaissait pas au bilan en puissance déposé originalement au dossier¹⁸.

¹³ [B-0124](#), HQD-5, doc. 8.2, p. 16.

¹⁴ [B-0122](#), HQD-5, doc. 6.2, p. 10.

¹⁵ Voir notamment: R-3864-2013, [C-ROEÉ-0037](#), p. 12.

¹⁶ [B-0106](#), HQD-4, doc. 6, p. 24.

¹⁷ [B-0114](#), HQD-4, doc. 7, p. 5.

¹⁸ [B-0009](#), HQD-2, doc. 3, p. 18.

Dans sa DDR n°2 à Hydro-Québec, le ROEE questionnait la nécessité d'un éventuel approvisionnement, qui produirait un service équivalent au démarrage de la centrale des IDLM en pointe sur l'équilibre des besoins et des approvisionnements du bilan de puissance prévisionnel du réseau intégré, si le scénario de raccordement n'était pas retenu par la Régie¹⁹. À ce sujet, Hydro-Québec a répondu ce qui suit :

« Le moyen « Démarrage de la centrale des IDLM » était directement lié à la charge ajoutée avec le raccordement des IDLM au réseau intégré. Par conséquent, le report du raccordement réduirait à la fois la charge incluse dans les besoins et le moyen de gestion. L'impact net sur le bilan d'un tel report serait donc marginal. »²⁰

Le ROEE considère que la Régie devrait remettre en question la pertinence d'ajouter le démarrage de la centrale des IDLM au bilan en puissance, à plus forte raison si sa contribution au bilan en puissance est considérée marginale. Cela est d'autant plus problématique en ce que ce moyen est précisément celui par lequel Hydro-Québec assure les besoins en puissance de pointe des IDLM.

Le ROEE s'étonne aussi de constater cet ajout au bilan en puissance. Bien que le raccordement soit le scénario privilégié par Hydro-Québec, la Phase 2 du présent dossier devra permettre à la Régie, comme à tous les intervenants, de pouvoir compter sur un examen comparatif rigoureux des scénarios de décarbonation qui s'offrent aux IDLM. Au terme de cet exercice, la Régie sera en mesure de considérer divers scénarios alternatifs sur une base comparable. Intégrer dès maintenant le démarrage de la centrale des IDLM au bilan en puissance amènerait la Régie à statuer de façon prématurée sur un débat à venir.

Considérant ce qui précède, le ROEE recommande à la Régie de **demander à Hydro-Québec de soustraire le démarrage de la centrale des IDLM du bilan en puissance. (Recommandation 6-3)**

¹⁹ [C-ROEE-0031](#), p. 9.

²⁰ [B-0124](#), HQD-5, doc. 8.2, p. 13, lignes 8 à 12.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

À la lumière de l'analyse de la preuve supplémentaire d'Hydro-Québec sur la prévision de la demande, le ROÉÉ recommande à la Régie de l'énergie de :

- prioriser l'étude des enjeux légaux liés à Hilo dans l'analyse du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec dans la présente phase du dossier (**Recommandation 6-1**);
- demander à Hydro-Québec de réviser ses approvisionnements de sorte à prioriser l'exploitation du plein potentiel d'économie d'énergie (**Recommandation 6.2**);
- demander à Hydro-Québec de soustraire le démarrage de la centrale des IDLM du bilan en puissance (**Recommandation 6-3**).